



Centre de Loisirs
Rue las Rozas de Madrid
91140 Villebon sur Yvette

Septembre 2017

**Annexe 1 : Règlement intérieur du pédibus/car des mercredis
du centre de loisirs pour le centre sportif saint Exupéry**

Le pédibus a été mis en place en partenariat avec des associations sportives de la ville depuis plusieurs années afin de permettre aux enfants, dont les parents travaillent le mercredi, de pouvoir participer à une activité sportive.

Ce service démarre dès le début des activités sportives et ne fonctionne pas durant les vacances scolaires.

Pour l'année 2017-2018, il sera organisé de la façon suivante :

Pour les maternels, un seul départ prévu pour les activités de 17h00 se déroulant au centre sportif.

Un car avec un animateur du centre de loisirs, assurera le ramassage des enfants dans les annexes des écoles pour leur acheminement au point de rendez-vous du gymnase Marvingt à 16h45.

Concernant la danse contemporaine et la danse classique, les enfants seront accompagnés directement sur place par un animateur.

Il est indispensable chaque mercredi, de préciser aux animateurs d'accueil, si votre enfant va au pédibus, le sport pratiqué et les horaires.

Pour les élémentaires, 3 départs sont organisés :

- 1) Un 1^{er} départ du Centre de loisirs pour les activités de 16h00 de 16 enfants maximum (volley/tennis/basket/judo) :
Les enfants seront conduits à **15h55** au point de rassemblement du gymnase Marvingt, où les professeurs viennent les chercher.
Le goûter prévu par le centre de Loisirs ne pouvant être servi aux enfants avant leur départ, il devra donc être fourni par les familles (il est précisé qu'aucune réduction de tarif de la prestation centre de loisirs ne sera appliqué).
- 2) Un 2^{ème} départ pour les activités de 17h00 (tennis/judo/basket/multisports/foot) :
Les enfants seront conduits au point de rassemblement du gymnase Marvingt à **16h45** où les professeurs viennent les chercher*.
- 3) Un 3^{ème} départ pour les activités de 18h00 (gymnastique sportive/karaté/tennis) :
Les enfants seront conduits au point de rassemblement du gymnase Marvingt à **17h45** où les professeurs viennent les chercher*.

*Précision :

- pour la danse contemporaine, les enfants seront accompagnés directement à 17h15 par les animateurs à la salle de danse au gymnase Mermoz.

- pour la danse classique, les enfants seront accompagnés directement au gymnase Marie Marvingt, salle Maryse Bastié à 16h55 et au gymnase Marie Marvingt, salle Hélène Boucher à 18h00.

Le pédibus est organisé par le Centre de loisirs. **C'est un service gratuit qui nécessite une inscription obligatoire auprès de la direction du centre de loisirs** et le respect des consignes suivantes :

- Ce service est strictement réservé aux enfants, la présence des parents n'est pas autorisée.
- Le pédibus ne peut-être utilisé à titre exceptionnel, l'inscription est pour l'année scolaire.

- Pour le bien-être de votre enfant, il est indispensable de lui rappeler chaque mercredi, qu'il va au pédibus.
- Pensez à lui donner ses affaires de sports, en cas d'oubli il n'ira pas à son activité.

- En cas d'incapacité temporaire de pratiquer une activité sportive, les parents devront informer préalablement le centre de loisirs.

- Les parents doivent se tenir informés des lieux, horaires et dates de début et de fin des cours.
En cas de retard d'un professeur de sport, les enfants seront remontés au centre de loisirs et les parents en seront informés.

- En cas d'absence d'un professeur de sport, c'est l'association sportive qui préviendra directement la famille de l'annulation du cours.

- En cas de modification d'horaires ou de lieu d'un cours, le pédibus de cette activité ne pourra être assuré.

- Les enfants du pédibus doivent être récupérés par leur parents après leur activité, ils ne peuvent en aucun cas retourner au centre de loisirs

Concernant les équipements nécessaires à la pratique de l'activité, il est rappelé que le Centre de Loisirs ne sera pas tenu responsable en cas de perte ou d'oubli. Par ailleurs, les animateurs ne prennent pas en charge les coiffures et les habillages des enfants spécifiques à ces activités.

A titre exceptionnel, en cas de sortie prévue par le centre de loisirs, vous serez informés de l'annulation du pédibus.

Toute attitude incorrecte ou dangereuse sera signalée et pourra entraîner le renvoi de l'enfant du pédibus.

Je soussigné(e) Mme, Mrdéclare avoir pris connaissance du règlement du Pédibus du Centre de Loisirs et m'engage à le respecter.

Lu et approuvé le/...../ 2017

Signature :